

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
27 mars 2024

L'an deux mil vingt quatre

Le trois avril à dix-huit heures,

DATE D'AFFICHAGE :
9 avril 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 29
- Présents : 22
- Procurations : 5
- Absents : 2
- Votants : 27

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

ETAIENT PRÉSENTS: M. VALTON, Mme JAFFRE, M. JOUANJEAN, Mme LE NORMAND-BERNIER, M. LORQUET, Mme MADELENAT, M. JOLIVET, M. GUILLEROT, M. FLATRES, M. KERYHUEL, Mme GUYADER, M. LE PORS, M. DU CHOUCHE, Mme LE TEUFF-LE DARZ, M. COLIN, Mme GIANNI, M. RUBIANO, M. DAHIREL, Mme NORMANT, M. LE SEIGLE, Mme BOISSONNET, M. MILES.

AVAIENT DONNE POUVOIR: Mme CELO à M. LORQUET, Mme ROBIC à Mme LE NORMAND, Mme ROUSSET à M. JOLIVET, Mme CASAREGGIO à M. GUILLEROT, Mme JEFFROY à Mme GIANNI.

ETAIENT ABSENTS : Mme SAMZUN, M. SUPPLY.

Mme Régine LE NORMAND est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

N°2024 - 02 Actualisation de la composition des commissions communales et autres commissions

Vu l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-21, L. 1411-5 (II), D.1411-4 et D.1411-5,

Le conseil municipal fixe le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission dont le maire est président de droit. Les commissions municipales, au rôle consultatif, sont chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal.

Dans les communes de plus de 3500 habitants, la composition des différentes commissions municipales doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale, même si la loi ne fixe pas de méthode précise pour la répartition des sièges de chaque commission.

Vu l'installation de nouveaux membres au sein du conseil municipal, la composition des commissions communales doit donc être mise à jour,

Il est proposé d'acter les propositions telles que présentées dans le tableau récapitulatif de la composition des commissions, en annexe de ce bordereau.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 056-215601071-20240403-DEL_02_03_04_24-DE

Il est proposé au conseil municipal de :

- VOTER à main levée la composition des commissions communales, de la commission d'appels d'offres (CAO), et des autres commissions ci-dessus précisées.

Le CONSEIL, après en avoir délibéré, ADOPTE À L'UNANIMITÉ.

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,

**Pour Extrait certifié conforme
LARMOR-PLAGE, le 09 avril 2024**

LE MAIRE

Patrice VALTON

